

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 12 juillet 2018

**Le Bureau de la Métropole du Grand Paris :**

**La Métropole au service des métropolitains !**

**Le Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est réuni, le mardi 10 juillet 2018, sous la présidence de Patrick OLLIER.**

**Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :**

- **Attribution des subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) :**

Sur le rapport de Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président délégué aux Finances, les attributions de subventions du FIM ont été présentées et adoptées par le Bureau métropolitain.

*« Le FIM témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris d'apporter un soutien aux projets innovants portés par les communes et les territoires, dans la perspective d'un développement et d'un rééquilibrage territorial »,* précise le Président de la Métropole.

Depuis la création du FIM en 2016, l'ensemble du territoire métropolitain a pu bénéficier de 53 962 531 € de subventions pour 281 projets à destination de 103 communes et 8 territoires.

Le Bureau de ce jour a attribué 14,1 M€ de subventions pour 55 projets sur 43 communes et 1 territoire, après proposition du Comité d'examen réuni le 9 juillet 2018. Ce Comité, co-présidé par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président délégué aux Finances, est composé du Président de la Commission des Finances, Gilles CARREZ, des Vice-présidents et des Conseillers métropolitains concernés singulièrement Georges SIFFREDI, Vice-Président à l'aménagement du territoire métropolitain, André SANTINI, Vice-Président à la stratégie économique, Daniel GUIRAUD, Vice-Président à la mise en œuvre de la stratégie environnementale, Daniel BREUILLER, Vice-Président à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, la politique de la nature et l'agriculture en ville, Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président au numérique et à la métropole intelligente, Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président aux mobilités et circulations douces, Carine PETIT, Conseillère déléguée à la réduction des inégalités territoriales et Denis BADRE, Conseiller délégué au budget.

Ce Comité comprend également les Présidents de groupes : Catherine BARATTI-ELBAZ, Présidente du groupe PS-DVG, Eric CESARI, Président de groupe LR-DVD, Vice-Président à l'immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires, Yves CONTASSOT, Président du groupe Ecologiste et Citoyens, Stéphanie DAUMIN, Président du groupe FG et Ivan ITZKOVITCH, Président du groupe UDI-UC.

Fortement mobilisée en matière d'environnement, la Métropole soutient des projets de rénovation thermique (10 017 787 € pour 27 dossiers financés en 2018), d'amélioration du cadre de vie (2 618 780 € pour 23 dossiers) et d'aménagement de pistes cyclables (805 809 € pour 3

dossiers). Citons notamment l'aménagement de la ferme du petit Grosly en espace pédagogique d'agriculture urbaine au Blanc Mesnil (500 K€), la réhabilitation thermique du théâtre des amandiers à Nanterre (1 M€) et du centre sportif municipal au Raincy (300 K€) ainsi que l'installation de deux centrales de production d'électricité photovoltaïque à Villemomble (404 K€). Elle accompagne également les communes en matière de développement économique avec par exemple la restructuration d'un marché couvert à Asnières (500 K€).

- **Economie circulaire :**

Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire, a présenté le bilan des actions menées ainsi que le programme dédié au développement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain.

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris œuvre en faveur de la promotion et du développement de l'économie circulaire. Pour ce faire, elle s'est constitué un écosystème d'acteurs pour amorcer ses premières réflexions et premiers travaux et pour développer une culture ainsi qu'une approche commune.

Dans la continuité des travaux menés, un programme riche a été élaboré. Il se décline en 10 actions opérationnelles :

5 actions structurantes métropolitaines :

- 1- La tournée des Etablissements Publics Territoriaux par Xavier LEMOINE ;
- 2- L'étude de métabolisme territorial ;
- 3- Le plan métropolitain des plateformes territoriales de l'économie circulaire ;
- 4- La chaire internationale « villes, territoire et économie circulaire » ;
- 5- La charte des événements éco-responsables.

*« L'organisation des Jeux Olympiques 2024 devra être exemplaire et il est temps de s'y préparer dès maintenant en organisant des événements éco-responsables »,* indique Xavier LEMOINE.

5 actions à destination des collectivités et des acteurs privés :

- 1- Le Grand Paris Circulaire, l'événement : la 2ème édition se déroulera les 4 et 5 octobre 2018 à Montrouge ;
- 2- La plateforme métropolitaine de l'économie circulaire : [www.grandpariscirculaire.org](http://www.grandpariscirculaire.org) ;
- 3- Les Meet-ups ;
- 4- Les visites de sites remarquables d'économie circulaire ;
- 5- Le programme-action « achats et économie circulaire ».

- **Protection de l'environnement et lutte contre la pollution :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et du développement des réseaux énergétiques pilotée par le Vice-président Daniel GUIRAUD, la Métropole du Grand Paris proposera la mise en place, lors du conseil métropolitain de septembre 2018, d'une part, d'un fonds « air bois », et d'autre part, d'un guichet unique de subventions pour faciliter le renouvellement du parc routier vers un parc « propre ».

S'agissant du fonds « air bois », il contribue au remplacement des chauffages résidentiels au bois peu performants qui constituent une des principales sources d'émissions de particules fines. Le réseau métropolitain des ALEC (Agences Locales de l'Énergie et du Climat), animé par la Métropole du Grand Paris dans la cadre de son plan Climat Air Energie (PCAEM) sera mobilisé pour relayer ce dispositif.

Concernant le guichet unique, l'objectif de la Métropole du Grand Paris est de créer, à partir des subventions dont les acteurs sont la Métropole, l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris, une plateforme commune d'informations, de dépôts de dossiers dématérialisés uniques et de suivi de traitement basée sur un principe de cofinancement. Une première étape sera annoncée en septembre 2018.

- **Bilan de la première phase de concertation du Schéma de Cohérence Territorial - SCoT**

L'élaboration du SCoT métropolitain est un chantier d'envergure inédit qui impose la mise en place d'un dispositif de concertation adapté à la multiplicité des acteurs qui y contribuent. Ce dispositif se décline autour d'un ensemble d'actions et d'outils de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les travaux du SCoT sont conduits, sous la responsabilité de Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain, par Ivan ITZKOVITCH, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois, animateur du Comité de pilotage réunissant Jacques J.P. MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne, Président de la Commission Projet métropolitain, Philippe MONGES, Adjoint au maire de L'Île-Saint-Denis, Président de la Commission Aménagement, et les Présidents des groupes politiques.

### **Le dispositif de concertation grand public :**

#### **Le bus du SCoT :**

- 34 communes déjà visitées
- 2500 visiteurs
- 150 heures d'échanges
- 1351 questionnaires
- 72 témoignages vidéo

#### **L'exposition itinérante :**

- 28 collectivités

#### **Les réunions publiques :**

- 27 communes

#### **La plateforme numérique et la lettre d'information :**

- 7 179 visiteurs
- 5 lettres d'information
- 690 inscrits à la « newsletter »

**Le travail avec les communes et territoires** s'organise en plusieurs étapes et selon des modalités précises dont notamment 6 ateliers thématiques d'approfondissement (du 22 mai au 11 juin 2018), ayant d'ores et déjà rassemblé 260 participants autour des thèmes issus des grands objectifs du SCoT, regroupant les Personnes Publiques Associées (Etat, Région et Départements étaient représentés), les experts techniques des collectivités et la société civile.

Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté au Conseil de Novembre 2018.

- **Rapport d'activité 2017 :**

Frédérique CALANDRA, Conseillère déléguée à l'évaluation de l'action métropolitain a présenté une trame du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2017 qui sera rendu public en septembre 2018.